

LES TROUBLES D'APPRENTISSAGE

APERÇU ET DÉFINITION(S)

Les troubles d'apprentissage comprennent une diversité de troubles au niveau de l'acquisition, la rétention, la compréhension, l'organisation ou l'emploi des symboles verbaux et/ou non verbaux de la communication. Ces troubles sont le résultat de déficiences au niveau d'un ou plusieurs processus psychologiques (voir la note a) à la fin du texte) liés à l'apprentissage, combinées à des capacités intellectuelles essentielles à la pensée et au raisonnement qui, autrement, se situeraient dans la moyenne. Les troubles d'apprentissage se distinguent des troubles intellectuels par le fait qu'il s'agit de déficiences spécifiques plutôt que globales.

Le niveau de gravité des troubles d'apprentissage varie. Ces troubles entraînent inévitablement des difficultés à acquérir et à utiliser une ou plusieurs des habiletés importantes suivantes :

- Le langage oral (l'écoute, la compréhension, par exemple)
- La lecture (le décodage, la compréhension, par exemple)
- L'écriture (l'orthographe, l'expression écrite, par exemple)
- Les mathématiques (le calcul, la résolution de problèmes, par exemple)

Les troubles d'apprentissage peuvent aussi être la cause de difficultés au niveau de la capacité d'organiser, de la perception sociale et de l'interaction sociale.

En général, ces troubles durent toute la vie. Ils peuvent toutefois se manifester différemment au fil du temps selon les exigences de l'environnement et les caractéristiques de l'individu et l'interaction entre ces deux éléments. Certaines déficiences peuvent se manifester au cours de la petite enfance alors que d'autres en sont identifiées que beaucoup plus tard. Au cours des années d'apprentissage scolaire, les troubles d'apprentissage sont décelés lorsqu'un élève obtient des résultats beaucoup plus faibles que ceux auxquels on serait en droit de s'attendre ou encore des résultats raisonnables uniquement grâce à des efforts très poussés et à un appui important.

Les troubles d'apprentissage peuvent provenir de facteurs génétiques ou d'autres facteurs neuro-biologiques congénitaux et/ou acquis. Ils ne sont pas causés par d'autres facteurs tels que les différences culturelles ou de langage, un enseignement médiocre ou mal adapté, le niveau socio-économique ou un manque de motivation, bien que ces facteurs et certains autres peuvent aggraver les difficultés causées par les troubles d'apprentissage. Les troubles d'apprentissage coexistent fréquemment avec d'autres troubles, tels que les troubles de l'attention, de comportement et les perturbations affectives, les déficiences sensorielles ou d'autres conditions médicales.

Pour réussir, les personnes ayant des troubles d'apprentissage ont besoin d'interventions spécialisées à domicile, à l'école, dans la communauté et dans le milieu de travail, adaptées à leurs forces et à leurs besoins individuels, y compris :

- La formation d'habiletés spécifiques;
- L'élaboration de stratégies compensatoires;
- Le développement de l'habileté à revendiquer;
- Les adaptations appropriées.

L'expression « processus psychologiques » décrit une liste en évolution de fonctions cognitives. À ce jour, la recherche s'est concentrée entre autres sur les fonctions suivantes :

- Traitement phonologique;
- Mémoire et attention;
- Vitesse du traitement;
- Traitement du langage;
- Intégration perceptivomotrice;
- Traitement visuospatial;
- Fonctions d'exécution (planification, évaluation et habiletés métacognitives, par exemple)

Le document d'appui intitulé **Rendre la nouvelle définition des troubles d'apprentissage opérationnelle dans le contexte scolaire ontarien-AOTA2001** sert de document de base pour cette définition.

RÉPERCUSSIONS SUR L'APPRENTISSAGE ET STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT

Les troubles d'apprentissage ont de nombreuses répercussions sur l'éducation des apprenantes et des apprenants atteints. Il peut y avoir un écart marqué entre la compréhension théorique et les réalisations concrètes de ces apprenantes et de ces apprenants dans les contextes tels que les laboratoires et les stages pratiques. Il se peut que leurs aptitudes à la communication orale soient bien développées alors qu'ils présentent d'importantes lacunes sur le plan de la langue écrite. La vitesse à laquelle ils traitent l'information est parfois lente, empêchant ainsi l'apprenante ou l'apprenant à se maintenir au rythme du cours. L'apprenante ou l'apprenant peut également avoir de la difficulté à retenir la matière présentée dans le cadre d'un cours magistral ou à se souvenir des formules nécessaires pour répondre aux questions d'application dans le cadre des évaluations.

D'autres apprenantes ou apprenants pourront facilement écouter, comprendre et retenir la matière présentée dans le cadre d'un cours magistral. Pourtant, leurs aptitudes à la lecture laissent à désirer. Des lacunes relativement à la reconnaissance des mots, à la vitesse de lecture et au vocabulaire peuvent, à leur tour, avoir un impact sur la compréhension de la lecture et la capacité à entreprendre une charge de lecture trop grande.

Pour certaines apprenantes et certains apprenants, un cours d'application faisant appel au raisonnement spatial, à l'organisation et à la capacité à suivre des étapes dans le cadre d'un projet pratique peut poser un certain défi. Pour d'autres, il peut être difficile de comprendre les indices sociaux et de communiquer ses besoins à ses professeurs et à ses pairs. Voici quelques stratégies d'enseignement recommandées :

- Présenter diverses stratégies d'étude qui permettront de mettre l'accent sur les notions importantes.
- Fournir une rétroaction, telle que l'analyse des erreurs commises dans un test.
- Avoir recours à des aides visuelles, à la démonstration et à des exemples pratiques pour mettre en relief les notions théoriques.
- Présenter les notions et le vocabulaire de premier plan au début de chaque module d'apprentissage.
- Structurer les cours magistraux en fournissant des plans de cours et des sommaires à l'avance.
- Fournir à l'avance une liste des lectures de référence.
- Prévoir du temps pour réviser et clarifier les notions présentées en classe ainsi que pour répondre aux questions avant que l'apprenante ou l'apprenant n'entreprenne un travail ou une tâche.
- Prescrire plusieurs travaux courts plutôt qu'un seul travail long.
- Travailler étroitement avec le bureau des besoins particuliers afin de garantir une expérience d'apprentissage fructueuse pour l'apprenante ou l'apprenant.

ADAPTATION DU PROGRAMME SCOLAIRE

Les apprenantes et les apprenants ayant des besoins particuliers doivent acquérir les compétences de base de leur programme. À cette fin, on adapte généralement le programme afin de minimiser ou d'éliminer les désavantages que présente leur déficience. Les adaptations sont propres à chaque personne. Le bureau des besoins particuliers du collège recommande des adaptations après avoir étudié les documents confidentiels que l'apprenante ou l'apprenant a fournis au collège. Voici quelques-unes des adaptations le plus souvent recommandées pour les apprenantes et les apprenants atteints d'un trouble d'apprentissage :

- Réduire la charge de cours.
- Désigner un preneur de notes pour les cours magistraux.
- Enregistrer les cours magistraux sur bande sonore.
- Fournir des documents en médias substituts, notamment des livres sur cassette.
- Permettre l'accès à un système de traitement de texte doté d'un correcteur orthographique, d'un dictionnaire des synonymes et d'un correcteur grammatical pour la rédaction de la version finale d'un travail écrit.
- Expliquer l'information présentée sur rétroprojecteur, dans des tableaux et dans le cadre d'un cours magistral.
- Établir des méthodes d'évaluation de rechange pour les cours dont le contenu est vaste (ex. accepter les réponses de style télégraphique au lieu de phrases complètes).
- Accorder une période plus longue pour les tests et examens (la longueur de cette période est déterminée par le bureau des besoins particuliers – en général, une fois et demie le temps permis normalement).
- Permettre l'utilisation d'aide-mémoire et de feuilles de formules.
- Offrir des examens de reprise oraux.
- Dans certains cas, permettre à l'apprenante ou à l'apprenant d'écrire les examens à l'aide d'un ordinateur doté de commandes d'édition ou de logiciels adaptés.
- Permettre le recours aux outils de rédaction (ex. dictionnaire orthographique) pour éviter de pénaliser l'apprenante ou l'apprenant pour l'orthographe.
- Désigner un scribe et une salle d'examen tranquille selon les besoins.
- Expliquer les questions figurant aux évaluations.
- Permettre l'utilisation d'une calculatrice pour les tests et les examens.

RESSOURCES

Les professeurs peuvent emprunter des brochures, des livres et des vidéos ou obtenir des renseignements sur les ressources locales auprès du bureau des besoins particuliers du collège.

Association ontarienne des troubles d'apprentissage (AOTA)
Learning Disabilities Association of Ontario (LDAO)
365, rue Bloor Est, bureau 1004
Toronto (Ontario)
M4W 3L4
(416) 929-4311
www.ldao.on.ca

Troubles d'apprentissage – Association canadienne (TAAC)
323, rue Chapel, bureau 200
Ottawa (Ontario)
K1N 7Z2
Tél. : (613) 238-5721
Télec. : (613) 235-5391
www.ldac-taac.ca

Autre site Web :

www.ldonline.org

Livre :

Destination Literacy : Identifying and Teaching Adults with Learning Disabilities, publié par TAAC (ISBN : 0-919053-62-9)

***Ce document est une compilation des ressources obtenues
auprès des collèges membres du Comité collégial en besoins particuliers.***



*COLLEGE COMMITTEE ON DISABILITY ISSUES
COMITÉ COLLÉGIAL EN BESOINS PARTICULIERS*

